



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Vandoncourt, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice VERNIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Patrice VERNIER, Maire, Mesdames et Messieurs : Dominique BOUVERESSE, Jean DAVAL, Véronique FIERS, Jean-Philippe LAURENT, Stéphane LIPPI, Pascal LOICHOT, Jean MOSER, Bruno NETO, Sophie REGNARD, Christian ROTH, Henri ROTH, Marc VALKER.

Etaient excusés : Hélène MARCHAND, Magali VOISARD.

Monsieur Stéphane LIPPI est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du 20 décembre est adopté à l'unanimité.

Rapport 1 : ADHESION A L'EST REPUBLICAIN POUR UNE REVUE DE PRESSE ET D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DES ARTICLES SUR NOTRE VILLAGE

Rapporteur : Jean-Philippe LAURENT

Jean-Philippe LAURENT présente le service. Le coût facturé est de 465.50 euros TTC avec un accès pour 5 personnes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas valider cette adhésion,

Rapport 2 – LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Afin de finir sereinement les paiements des factures concernant l'opération « COUVET-CENTRE-BOURG », il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 Euros.

2 banques ont été consultées :

- Crédit Mutuel,
- Caisse d'Épargne,

Seule la Caisse d'épargne a répondu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne au taux de 2.405%, sans frais de dossier,

- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

Rapport 3 : COMPTABILITE DE NOTRE PLU AVEC LE SCOT

Rapporteur : Marc VALKER

Après une étude réalisée par l'agence de développement et d'urbanisme (ADU) de PMA, il s'est avéré que le PLU de notre commune et le SCOT Nord Doubs sont incompatibles. Les principaux motifs de l'incompatibilité sont :

- le calibrage du projet selon un objectif de croissance démographique, (interdit dans le SCOT, stabilisation démographique)
- les zones de développement urbain sont surdimensionnées au regard des besoins exprimés par le SCOT pour les villages,
- la prise en compte des enjeux environnementaux est obsolète,
- le PLU de Vandoncourt est trop ancien. (18 ans).

3 lois sont à prendre en compte pour tous les documents d'urbanisme :

- Loi « Grenelle II » de 2010,
- Loi « ALUR » de 2014,
- Loi « climat et résilience » de 2021.

Le code de l'urbanisme fixe un délai de 1 à 3 ans à compter de l'entrée en vigueur du SCOT pour mettre notre PLU en compatibilité selon qu'il s'agisse d'une procédure de modification ou de révision.

Pour la commune de Vandoncourt, il s'agit d'une révision.

Une large discussion s'installe autour de cette modification qui oblige à réduire au maximum les espaces grignotés sur les surfaces agricoles pour les constructions qui devront prioritairement occuper des « dents creuses » ou des friches.

Le refus d'une mise en compatibilité peut conduire au blocage total d'urbanisation.

Il est constaté par plusieurs élus la validité incontournable de la mise en compatibilité.

Le conseil municipal décide à 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- *de valider la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,*
- *d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.*

Rapport n°4 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE LA NOUVELLE PORTE D'ENTREE DU BATIMENT ECOLE-MAIRIE.

Rapporteur : Christian ROTH

Le choix de la porte d'entrée a été fait lors du dernier conseil municipal, 2 entreprises ont été consultées pour leur meilleure offre de prix :

- Concept Fermetures pour un montant de 8 323.02 €
- ANL PVC pour un montant de 9 360.00 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *de choisir l'entreprise Concept fermetures pour un montant de 8 323.02 €,*
- *d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.*

Pascal Loichot ne prend pas part au vote.

Rapport n°5 : ACHAT ET POSE DANS LE VILLAGE DE 4 PANNEAUX SUR LA BIODIVERSITE

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

A la suite de la commission culture il a été proposé d'installer des panneaux sur la biodiversité sur le village pour un coût total de 2 268.80 €TTC (1 938.67€HT) suivant les lieux d'implantation suivants :

- Piliers escaliers de la salle des fêtes (Vandoncourt village),
- Sur le mur de la bibliothèque, côté distillerie (haies, prairies et culture),

- Sur le mur de la grange de Pierre Gilliotte, côté rue du Pont Sarrazin, (milieux forestiers)
- Sur le mur de la mairie, côté parking MAM (vergers).

Un débat est ouvert sur l'impact visuel de ces panneaux au sein de notre village, et également le fait que le village soit petites cités comtoises de caractère.

Le conseil municipal décide à 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions :

- de valider ce projet pour un montant de 2 268.80 € TTC, les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023,
- de solliciter une subvention au titre du développement touristique en milieu rural auprès du CD25,
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

Rapport n°6 : REPAS DES SENIORS

Les membres du bureau de l'ACCA offrent un sanglier pour les seniors (70 ans et plus) du village, Claude Schamber a été sollicité pour le cuisiner pour un montant de 7€/personne.

Le conseil municipal décide à 9 voix pour et 4 abstentions :

- De valider ce repas, (les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023),
- D'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

Rapport n°7 : INSTALLATION D'UN COMMERCE NON SEDENTAIRE

Une demande d'installation de camion pizzas les lundis soir a été faite en mairie. Après échange sur l'opportunité d'avoir un nouveau commerce ambulante :

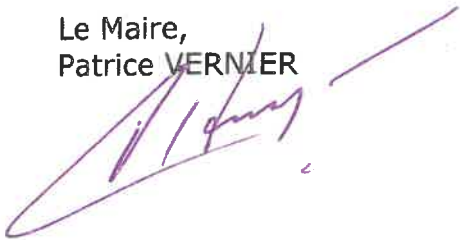
Le conseil municipal décide à 11 voix pour et 2 abstentions

- d'accepter l'installation de ce commerce,
- d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

Divers :

Séance levée à 21 h 50

Le Maire,
Patrice VERNIER



Le secrétaire de séance,
Stéphane LIPPI

